

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 27 juin 2012

VALIDATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE PETITE ENFANCE / ENFANCE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

VALIDE le Projet Educatif de Territoire Petite Enfance / Enfance,

DIT que les crédits nécessaires à sa réalisation seront prélevés sur le Budget des exercices 2012 et suivants de la CAGV.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT SOCIAL CULTUREL ET SPORTIF DE BAJAMONT GESTIONNAIRE DE LA CRECHE DE BAJAMONT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de partenariat avec « l'Association de Développement Social, Culturel et Sportif de Bajamont » pour l'accueil de certaines familles habitant sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Roquentin,

AUTORISE Monsieur le Président à signer, pour toute la durée de son mandat, la convention devant être passée avec cette association,

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget des exercices 2012 et suivants de la CAGV.

ACCUEIL DE LOISIRS DE MONBALEN : DEMANDES DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA CAF 47 ET A LA MSA 47

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le projet d'animation « Parcours Aventure » de l'accueil de loisirs de Monbalen ainsi que le plan de financement suivant :

RECETTES		TTC €	DEPENSES		TTC €
7475	CAGV	2 184,96	60623	Alimentation	15,00
7478	CAF	1 000,00	6135	Location Parcours Aventure	2 990,00
7478	MSA	1 000,00	6184	Formation animateurs	200,00
7478	Autre	200,00	6188	Divers	249,96
			64	Charges de personnel	930,00
TOTAL		4 384,96	TOTAL		4 384,96

AUTORISE Monsieur le Président à demander, pour l'Accueil de Loisirs de Monbalen :

- auprès de la Mutualité Sociale Agricole du Lot-et-Garonne, une subvention de 1 000 €,
 - auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne une subvention de 1 000 €,
- celles-ci étant destinées au projet « Parcours Aventure ».

ADHESION ET ABONNEMENT AU RESEAU IDEAL CONNAISSANCES, COMMUNAUTE PETITE ENFANCE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois au « Réseau Idéal Connaissances, communauté Petite Enfance », à compter de l'exercice 2012,

DIT que l'abonnement lié à cette adhésion sera renouvelé chaque année,

DIT que les crédits nécessaires au paiement des frais liés à cet abonnement seront inscrits chaque année au budget de la CAGV.

ADOPTION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES STRUCTURES PETITE ENFANCE ET ENFANCE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les nouveaux règlements intérieurs :

- des Accueils de Loisirs de Monbalen et Fongrave,
- du CLAE de Laroque Timbaut,
- de l'Accueil Périscolaire du RPI Castella/La Croix Blanche/Monbalen

**RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES
3^{ème} CATEGORIE ET DESIGNATION DU CANDIDAT RESPONSABLE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Madame la Vice-présidente en charge des affaires culturelles et des sports à effectuer les démarches nécessaires au renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacle de 3^{ème} catégorie auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

DESIGNE Madame Claire PASUT, Vice-présidente en charge des affaires culturelles et des sports, comme étant la candidate à la licence par délégation de pouvoir qui assumera les responsabilités afférant à l'employeur.

**CONVENTION POUR LA REALISATION DE LA MANIFESTATION CINEMA AU CLAIR DE LUNE
POUR L'ANNEE 2012**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la convention devant être passée avec l'association Ciné passion pour l'organisation de la manifestation « Cinéma au clair de lune » été 2012,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention,

DECIDE que dans le cadre de cette convention, la CAGV apportera une participation financière de 13 813,80 €,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2012.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENT CULTUREL A L'ASSOCIATION
« LES AMIS DU MUSEE GERTRUDE SCHOEN »**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la convention relative à la mise à disposition d'équipement culturel à l'association « Les Amis du Musée Gertrude Schoen »,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions d'exposition avec les artistes.

DESHERBAGE DE LA BIBLIOTHEQUE COMMUNAUTAIRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de procéder, au titre de l'année 2012, à un désherbage des ouvrages et documents abîmés, périmés et obsolètes de la bibliothèque communautaire. Ceux-ci seront ensuite détruits donnés, puis rayés de l'inventaire,

DECIDE de mettre au rebus, tout ou partie, des ouvrages désherbés les années précédentes.

ECOLE DE MUSIQUE, D'ART LYRIQUE ET DE DANSE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le plan de financement pour l'Ecole de musique, d'art lyrique et de danse tel que présenté ci-dessous :

RECETTES	MONTANT	CHARGES	MONTANT
PARTICIPATION DES FAMILLES	56 000,00 €	FRAIS DE PERSONNEL dont Salaires Charges sociales	 581 500,00 € 251 500,00 €
PARTICIPATION Communauté de Communes du Grand Villeneuveois	797 605,00 €	ACHAT MATERIEL MUSICAL + partitions	12 882,00 €
SUBVENTION Conseil Général - fonctionnement	55 874,00 €	FRAIS ADMINISTRATIFS dont PTT, chauffage, électricité, eau	23 588,00 €
REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	2 850,00 €	Papeterie Assurances Entretien de matériel, réparation instruments Location matériel bureautique	1 659,00 € 188,00 € 1 524,00 €
COTISATION LOCATION INSTRUMENTS	2 200,00 €	AUTRES CHARGES (préciser) Petit matériel Contrats de prestations de service Sécurité bâtiments (contrôles...) Fournitures entretien locaux Entretien des terrains Entretien des bâtiments Formations et déplacements agents Fêtes et cérémonies Transports collectifs Impôts, taxes Impression cartes Autres frais divers Location matériel	 2 286,00 € 2 100,00 € 4 831,00 € 1 264,00 € 845,00 € 15 479,00 € 183,00 € 300,00 € 1 900,00 € 3 000,00 € 500,00 € 3 000,00 € 6 000,00 €
TOTAL	914 529,00 €	TOTAL	914 529,00 €

SOLLICITE le Conseil Général pour la participation prévue à ce plan de financement

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif des exercices correspondants.

ECOLE DE MUSIQUE, D'ART LYRIQUE, DE DANSE – ECOLE D'ART : ADOPTION DES REGLEMENTS INTERIEURS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le nouveau règlement intérieur de l'école de musique, d'art lyrique et de danse,

APPROUVE le nouveau règlement intérieur de l'école d'art,

DIT que ces règlements seront exécutoires à la rentrée de septembre 2012

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION CULTURELLE ET MUSICALE DE LAROQUE TIMBAUT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'accorder à l'association culturelle et musicale de Laroque Timbaut une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 €

DIT que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au chapitre 65 article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » fonction 311 de la première Décision Modificative (DM1) de l'exercice 2012.

MODIFICATION DES TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE, D'ART LYRIQUE, DE DANSE ET DE L'ECOLE D'ART

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de fixer les tarifs de l'école d'art et de l'école de musique, d'art lyrique et de danse, de la façon suivante :

ECOLE DE MUSIQUE, D'ART LYRIQUE ET DE DANSE

CAGV

<i>TARIFS / QF</i>	<i>900 € ≥ QF</i>	<i>901 € ≤ QF ≤ 1 100 €</i>	<i>1 101 € ≤ QF ≤ 1 300 €</i>	<i>1 301 € ≤ QF ≤ 1 500 €</i>	<i>QF ≥ 1 501 €</i>
Jardin	60	70	80	90	100
Formation Musicale	65	70	80	90	100
FM/instrument	90	120	155	190	225
2 ^{ème} instrument	35	45	60	75	90
Adulte FM	105	145	185	225	265
Adulte FM/instrument	130	170	220	270	325
Danse Initiation	65	70	80	90	100
Danse 1 ^{er} cycle	90	120	155	190	225
Danse 2 nd cycle	130	170	220	270	325
Atelier	25	30	40	50	60

Chant lyrique	130	170	220	270	325
Choeur	25	30	40	50	60
Location Instruments	60	60	60	60	60

Hors CAGV

TARIFS / QF	900 € ≥ QF	901 € ≤ QF ≤ 1 100 €	1 101 € ≤ QF ≤ 1 300 €	1 301 € ≤ QF ≤ 1 500 €	QF ≥ 1 501 €
Jardin	100	110	120	135	150
Formation Musicale	100	120	140	160	180
FM/instrument	225	255	285	320	360
2 ^{ème} instrument	90	100	110	125	145
Adulte FM	265	295	335	375	425
Adulte FM/instrument	325	365	405	445	500
Danse Initiation	100	120	140	160	180
Danse 1 ^{er} cycle	225	255	285	320	360
Danse 2 nd cycle	325	365	405	445	500
Atelier	60	65	70	80	95
Chant lyrique	325	365	405	445	500
Choeur	60	65	70	80	95
Location Instruments	60	60	60	60	60

ECOLE D'ART

CAGV

TARIFS / QF	900 € ≥ QF	901 € ≤ QF ≤ 1 100 €	1 101 € ≤ QF ≤ 1 300 €	1 301 € ≤ QF ≤ 1 500 €	QF ≥ 1 501 €
Jeune ≤ 25 ans	45	55	65	75	90
Adulte	50	65	80	100	120

Hors CAGV

TARIFS / QF	900 € ≥ QF	901 € ≤ QF ≤ 1 100 €	1 101 € ≤ QF ≤ 1 300 €	1 301 € ≤ QF ≤ 1 500 €	QF ≥ 1 501 €
Jeune ≤ 25 ans	70	90	120	150	180
Adulte	90	110	150	200	250

DIT que ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée 2012-2013.

PISCINE DE MALBENTRE : APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les nouveaux tarifs de la piscine de Malbentre indiqués dans la grille tarifaire suivante :

ENTREES GRAND PUBLIC	
Ticket bain ENFANT de 3 à 12 ans	3,00 €
Ticket bain ADULTE	4,30 €
Carte 10 bains ENFANT de 3 à 12 ans COMMUNAUTAIRE et CE	27,00 €
Carte 10 bains ADULTE COMMUNAUTAIRE et CE	
Carte 10 bains ENFANT de 3 à 12 ans NON COMMUNAUTAIRE	35,00 €
Carte 10 bains ADULTE NON COMMUNAUTAIRE	
Ticket Chômeur – CUI – RSA - Famille nombreuse – Etudiant	1,20 €
Carte Annuelle Piscine	160,00 €
AQUAGYM	
Ticket séance	7,00 €
Carte 10 séances ADULTECOMMUNAUTAIRE	41,00 €
Carte 10 séances ADULTE: NON COMMUNAUTAIRE	49,00 €
LECONS DE NATATION	
Ticket séance	7,50 €
BEBES DANS L'EAU / 3-5 ANS	
Ticket séance BEBE DANS L'EAU	6,30 €
Carte 10 séances BEBE DANS L'EAU	55,00 €
Ticket séance 3-5 ANS	6,30 €
Carte 10 séances 3-5 ANS	55,00 €
PERFECTIONNEMENT 4 NAGES	
Carte 1/2 saison (sept à janvier ou février à juin)	39,00 €
Carte saison (sept à juin)	78,00 €
NATATION MATERNITE	
Ticket séance bain adulte	4,30 €

DIT que ces tarifs seront appliqués à compter du 2 juillet 2012,

AUTORISE Monsieur le Président à faire incinérer les cartes suivantes :

- ▶ Carte 10 Bains Adulte à 22 €
- ▶ Carte 10 Bains Enfant à 13 €
- ▶ Carte 10 leçons natation plein tarif à 75 €
- ▶ Carte 10 leçons natation 1/2 tarif à 37.50 €
- ▶ Carte annuelle BB dans l'eau – 3/5 ans à 120 €
- ▶ Carte Aquagym 10 séances - 55 ans à 44 €
- ▶ Carte Aquagym 10 séances 3 x 20 ans à 37.50 €
- ▶ Carte Aquagym annuelle à 140 €
- ▶ Carte Aquagym enfant annuelle à 50 €
- ▶ Carte Aquagym 10 séances enfant à 20 €
- ▶ Carte 10 Bains Adulte CE à 22 €
- ▶ Carte 10 Bains Enfant CE à 13 €
- ▶ Carte ETE 10 Bains Adulte HORS CAGV à 35 €
- ▶ Carte ETE 10 Bains Enfant HORS CAGV à 23 €
- ▶ Carte ETE 10 Bains Adulte CAGV à 28 €
- ▶ Carte ETE 10 Bains Enfant CAGV à 20 €

PISCINE DE MALBENTRE : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur de la piscine de Malbentre ainsi que ses annexes comprenant notamment un volet spécifique concernant les activités organisées à la piscine.

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA PISCINE DE MALBENTRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 52 voix POUR et 4 abstentions,

DECIDE d'attribuer les lots aux entreprises suivantes conformément au tableau ci-dessus arrêté :

Lot 01 : GTM SUD OUEST BÂTIMENT sis 33706 MERIGNAC CEDEX pour un montant de 2 474 400,00 € H.T. soit 2 959 382,40 € TTC (deux millions neuf cent cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-deux euros et quarante centimes toutes taxes comprises)

Lot 02 : BAUDIN CHATEAUNEUF sis 45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE pour un montant de 249 731,50 € H.T. soit 298 676,87 € TTC (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-seize euros et quatre-vingt-sept centimes toutes taxes comprises)

Lot 03 : SMAC Bordeaux sis 33000 BORDEAUX pour un montant de 485 049,95 € H.T. soit 580 119,74 € TTC (cinq cent quatre-vingt mille cent dix-neuf euros et soixante-quatorze centimes toutes taxes comprises)

Lot 04 : AR CONSTRUCTION sis 47110 ALLEZ ET CAZENEUVE pour un montant de 238 284,00 € H.T. soit 284 987,66 € TTC (deux cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et soixante six centimes toutes taxes comprises)

- Lot 05 : SARL BELOTTI sis 47110 SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT pour un montant de 28 214,00 € H.T. soit 33 743,94 € TTC (trente-trois mille sept cent quarante-trois euros et quatre-vingt-quatorze centimes toutes taxes comprises)
- Lot 06 : GARRIGUES SA sis 47520 LE PASSAGE D'AGEN pour un montant de 575 879,00 € H.T. soit 688 751,28 € TTC (six cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante et un euros et vingt-huit centimes toutes taxes comprises)
- Lot 07 : MAINVILLE SAS sis 47160 PUCH D'AGENAIS pour un montant de 16 696,65 € H.T. soit 19 969,19 € TTC (dix-neuf mille neuf cent soixante-neuf euros et dix-neuf centimes toutes taxes comprises)
- Lot 08 : B2R sis 33710 TAURIAC pour un montant de 163 843,22 € H.T. soit 195 956,49 € TTC (cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent cinquante-six euros et quarante-neuf centimes toutes taxes comprises)
- Lot 09 : SAS MENUISERIE BOUCHARREL sis 47280 SAINT ETIENNE DE FOUGERES pour un montant de 41 592,58 € H.T. soit 49 744, 73 € TTC (quarante-neuf mille sept cent quarante-quatre euros et soixante-treize centimes toutes taxes comprises)
- Lot 10 : SNIDARO sis 21800 SENNECEY LES DIJON pour un montant de 575 781,35 € H.T. soit 688 634,49 € TTC (six cent quatre-vingt-huit mille six cent trente-quatre euros et quarante-neuf centimes toutes taxes comprises)
- Lot 11 : SARL BELOTTI sis 47110 SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT pour un montant de 70 161,00 € H.T. soit 83 912,56 € TTC (quatre-vingt-trois mille neuf cent douze euros et cinquante-six centimes toutes taxes comprises)
- Lot 12 : NAVIC sis 74230 THONES pour un montant de 122 107,00 € H.T. soit 146 039,97 € TTC (cent quarante-six mille trente-neuf euros et quatre-vingt-dix-sept centimes toutes taxes comprises)
- Lot 13 : BAUDIN CHATEAUNEUF sis 45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE pour un montant de 48 800,00 € H.T. soit 58 364,80 € TTC (cinquante-huit mille trois cent soixante-quatre euros et quatre-vingt centimes toutes taxes comprises)
- Lot 14 : ZELLER France sis 83500 LA SEYNE-SUR-MER pour un montant de 775 000,00 € H.T. soit 926 900,00 € TTC (neuf cent vingt-six mille neuf cents euros toutes taxes comprises)
- Lot 15 : SAS ALLEZ et Cie sis 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT pour un montant de 276 079,91 € H.T. soit 330 191,57 € TTC (trois cent trente mille cent quatre-vingt-onze euros et cinquante-sept centimes toutes taxes comprises)
- Lot 16 : SPIE SUD OUEST sis 31029 TOULOUSE pour un montant de 904 203,48 € H.T. soit 1 081 427,36 € TTC (un million quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-sept euros et trente-six centimes toutes taxes comprises)
- Lot 17 : SPIE SUD OUEST sis 31029 TOULOUSE pour un montant de 245 807,55 € H.T. soit 293 985,83 € TTC (deux cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-trois centimes toutes taxes comprises)
- Lot 18 : EUROTECHNOLOGIE sis 34130 MAUGUIO pour un montant de 469 710,61 € H.T. soit 561 773,89 € TTC (cinq cent soixante et un mille sept cent soixante-treize euros et quatre-vingt-neuf centimes toutes taxes comprises)
- Lot 19 : GARRIGUES SA sis 47520 LE PASSAGE D'AGEN pour un montant de 102 336,10 € H.T. soit 122 393,98 € TTC (cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-dix-huit centimes toutes taxes comprises)

Lot 20 : FELLER Ascenseurs sis 54520 LAXOU pour un montant de 39 552,00 € H.T. soit 47 304,19 € TTC (quarante-sept mille trois cent quatre euros et dix-neuf centimes toutes taxes comprises)

Lot 21 : SAS EUROVIA AQUITAINE sis 47520 LE PASSAGE D'AGEN pour un montant de 498 432,31 € H.T. soit 596 125,04 € TTC (cinq cent quatre-vingt-seize mille cent vingt-cinq euros et quatre centimes toutes taxes comprises)

Lot 22 : SAS COURSERANT sis 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT pour un montant de 92 143,22 € H.T. soit 110 203,29 € TTC (cent dix mille deux cent trois euros et vingt-neuf centimes toutes taxes comprises)

DIT que le montant total des lots retenus s'élève à 8 493 805,43 € HT soit un montant de 10 158 591,29 € TTC (dix millions cent cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-onze euros et vingt-neuf centimes toutes taxes comprises),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CAGV pour l'exercice 2012, opération 33, fonction 413, article 2313.

RAPPORT 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

PREND ACTE de la présentation du rapport 2011 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES ET DESIGNATION DES MEMBRES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE que chacune des huit commissions permanentes créées par délibération du 5 janvier 2012 sera composée de **28 membres dont le Président qui est membre de droit**,

DIT que conformément à l'article 9 des statuts de la CAGV, les conseillers municipaux membres des commissions n'auront pas de voix délibérative,

DIT que le règlement intérieur de la CAGV intégrera ces nouvelles dispositions,

ARRETE la composition des commissions de la façon suivante :

Monsieur le Président de la Communauté est Président de droit de toutes les commissions.

1. Ressources et Administration Générale

Jacques LATOUR, Jean-Max DOMINIQUE, Michel MINGO, André BOUYRA, Daniel DESPLAT, Gaston BOSCH, Vincent LIOT, Martine ROBA, Pierre-Jean FOUGEYROLLAS, Christel DELESTRE, Jean-Marie LAFOSSE, Jean-Claude MAXANT, Georges DENYS, Christian ROUSSEAU, Pierre NOUAILLETAS, Bernard ALAJOUANINE, Monique VERDIER, André GARRIGUES, Jean LAGARDE, Karine LAFINESTRE, Alain CAVALIE, Jean-Pierre MERLE, Christine LAENS, Claire PASUT, Jérôme CAHUZAC, Alain SOUBIRAN, Gérard REGNIER

2. Aménagement du Territoire

Jacques LATOUR, Jacques ALBY, Jean-Jacky LARROQUE, André BOUYRA, Eric HAZIZA, Gaston BOSC, Vincent LIOT, Madée BASLAND, Michel VAN BOSSTRAETEN, Pierre-Jean FOUGEYROLLAS, Guy VICTOR, Jean-Claude MAXANT, Georges DENYS, Christian ROUSSEAU, Pierre NOUAILLETAS, Bernard ALAJOUANINE, André GARRIGUES, Jean LAGARDE, Matthieu FAVRE-FELIX, Myriam SAUBEBELLE, Alain CAVALIE, Jean-Pierre MERLE, Gilles FERREIRA, Christine LAENS, Jean-Claude GAY, Thésy REFOUVELET, José UNANUE

3. Développement économique

Jacques LATOUR, Jean-Max DOMINIQUE, Jean-Jacky LARROQUE, Didier LALANNE, Gaston BOSC, Vincent LIOT, Madée BASLAND, Michel VAN BOSSTRAETEN, Pierre CHAUVEL, Jean-Marie LAFOSSE, Jean-Claude MAXANT, Serge ORLUC, Georges DENYS, Michel BOUGEOIS, Bernard ALAJOUANINE, Yvon VENTADOUX, Bernard AJON, Matthieu FAVRE-FELIX, Loïc LAGNES, Alain CAVALIE, Jean-Pierre MERLE, Marcel DUBOIS, Jeannine PRADES, Gilles FERREIRA, Benoît DUPUY, Chantal LHEZ-BOUSQUET, Florence GRANERI

4. Développement durable

Thierry CHARLOT, Jean-Max DOMINIQUE, Alain DEVOS, Eric HAZIZA, Gaston BOSC, Vincent LIOT, Madée BASLAND, Martine ROBA, Pierre-Jean FOUGEYROLLAS, Guy VICTOR, Jean-Claude MAXANT, France LASFARGUES, Michel MAURES, Michel BOUGEOIS, Bernard ALAJOUANINE, Yvon VENTADOUX, Jean LAGARDE, Karine LAFINESTRE, Loïc LAGNES, Alain CAVALIE, Jean FRANCE, Jean-Pierre MERLE, Gilles FERREIRA, Christine LAENS, Marc TRANCHARD, Jacqueline MARCHAND, René CHAMBON

5. Culture et Sport

Thierry CHARLOT, Michel MINGO, Eric HAZIZA, Gaston BOSC, Vincent LIOT, Michel VAN BOSSTRAETEN, Pierre-Jean FOUGEYROLLAS, Guy VICTOR, Sandrine MANZOCCO, Gérard THOMAS, Christian ROUSSEAU, Sandra SARRAZY, Bernard ALAJOUANINE, Monique GRUELLES, Catherine JOLY, Bernard AJON, Matthieu FAVRE-FELIX, Myriam SAUBEBELLE, Alain CAVALIE, Jean FRANCE, Jean-Pierre MERLE, Annie OURABAH, Claire PASUT, Jeannine PRADES, Marie-Christine ALBINET, Martine RIEU, Anne-Marie DAVELU-CHAVIN

6. Technique

Jacques LATOUR, Jean-Jacky LARROQUE, Daniel DESPLAT, Gaston BOSC, Dominique PASCUAL, Vincent LIOT, Martine ROBA, Philippe BERTRAND, Pierre CHAUVEL, Guy VICTOR, Jean-Claude MAXANT, Thierry ICHARD, France LASFARGUES, Michel DELES, Michel BOUGEOIS, Bernard ALAJOUANINE, Jean-Pierre PLAGNES, Jean LAGARDE, Bernard GRANDILLON, Matthieu FAVRE-FELIX, Alain CAVALIE, Jean-Pierre MERLE, Gilles FERREIRA, Jeannine PRADES, René CHAMBON, Maud PAGIN, Chantal LHEZ-BOUSQUET

7. Nouvelles solidarités

Thierry CHARLOT, Jacques ALBY, Alain DEVOS, Didier LALANNE, Gaston BOSC, Vincent LIOT, Michel VAN BOSSTRAETEN, Gilles GROSJEAN, Pierre-Jean FOUGEYROLLAS, Jean-Marie LAFOSSE, Sandrine MANZOCCO, Gérard THOMAS, Christian ROUSSEAU, Sandra SARRAZY, Bernard ALAJOUANINE, Monique VERDIER, Monique GRUELLES, Bernard AJON, Karine LAFINESTRE, Alain CAVALIE, Jean-Pierre MERLE, Annie OURABAH, Martine TEXEIRA, Christine LAENS, Marie-Françoise BEGHIN, Alain SOUBIRAN, Maud PAGIN

8. Transports/Mobilité

Thierry CHARLOT, Jacques ALBY, Jean-Jacky LARROQUE, Daniel DESPLAT, Gaston BOSC, Vincent LIOT, Martine ROBA, Pierre CHAUVEL, Laurent PERIQUET, Guy VICTOR, Sandrine MANZOCCO, Gérard THOMAS, Michel BOUGEOIS, Bernard ALAJOUANINE, Monique VERDIER, Yvon VENTADOUX, René DE TOFFOLI, Jean LAGARDE, Karine LAFINESTRE, Alain CAVALIE, Jean France, Jean-Pierre MERLE, Martine TEXEIRA, Jeannine PRADES, Michel ASPERTI, Chantal LHEZ-BOUSQUET, René CHAMBON

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 52 voix POUR et 4 abstentions,**

APPROUVE la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessous :

Création de postes au 01/07/2012 :

- 1 Animateur territorial à temps complet (35 h)
- 1 Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps complet (35 h)
- 1 Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet (33 h)
- 1 Rédacteur Principal à temps complet (35 h)
- 2 Agents de Maîtrise à temps complet (35 h)
- 1 Opérateur Qualifié des APS à temps complet (35 h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique à temps complet (20 h) – spécialité musique
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (15 h) – spécialité musique
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet (2 h) – spécialité musique
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps complet (20 h) – spécialité musique
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet (8 h) – spécialité musique
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet (9 h) – spécialité arts plastiques
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique à temps complet (20 h) – spécialité musique
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet (19 h) – spécialité arts plastiques
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet (9 h) – spécialité arts plastiques
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet (12 h) – spécialité arts plastiques

DIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liées aux postes créés sont inscrits au Budget de l'exercice 2012.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA C.A.G.V.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

ADOpte le règlement intérieur de la CAGV.

CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de créer, en application de l'article 1650 A du Code Général des Impôts, une Commission Intercommunale des Impôts Directs dont les compétences seront exercées sur le territoire de la CAGV à compter du 1^{er} janvier 2013,

DIT qu'après consultation des communes membres afin qu'elles effectuent des propositions, une liste de membres potentiels sera dressée par le conseil communautaire,

DIT que cette liste sera notifiée à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de Lot-et-Garonne par l'intermédiaire des services préfectoraux.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE CARBURANT ENTRE LA CAGV ET LA VILLE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la convention pour la constitution d'un groupement de commande pour la fourniture de carburant entre la CAGV et la ville de Villeneuve-sur-Lot,

DECIDE de confirmer le choix de la CAGV pour assurer les missions de coordonnateur du groupement de commandes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

AUTORISATION DE REGLEMENT DES INSCRIPTIONS A L'ECOLE DE MUSIQUE, D'ART LYRIQUE, DE DANSE ET A L'ECOLE D'ART ANDRE-MALRAUX PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE le prélèvement automatique pour le règlement des inscriptions à l'Ecole de Musique, d'art lyrique, de danse et à l'Ecole d'Art, à compter du 1^{er} juillet 2012,

PRECISE que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'utilisateur et ne peut lui être imposée,

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

AMENAGEMENT DE VOIRIE A CASSENEUIL : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de passer avec la Commune de Casseneuil, conformément à l'article 2 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention de maîtrise d'ouvrage unique par laquelle la Commune de Casseneuil sera désignée comme maître d'ouvrage unique des travaux décrits précédemment,

AUTORISE la signature par Monsieur le Président de la convention devant intervenir à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires au paiement de la participation de la Communauté sont inscrits au chapitre 23, article 2317 « réseaux de voirie » fonction 822, opération 52, du Budget primitif de l'exercice 2012.

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES SUBSEQUENTS POUR LA FOURNITURE DE MATERIAUX DESTINES AU PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE DE 2012

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE la signature des marchés subséquents par la personne responsable du marché désignée et l'attribution, au titre de l'année 2012, des lots aux entreprises suivantes :

Lot 01 : « Fourniture de granulats calcaires » à l'entreprise COLAS MACOVI pour un montant estimé à 91 257,00 € HT soit 109 143,37 € TTC (Cent neuf mille cent quarante-trois euros et trente-sept centimes toutes taxes comprises)

Lot 02 : « Fourniture de granulats alluvionnaires » à l'entreprise GAUBAN pour un montant estimé à 18 347,50 € HT soit 21 943,61 € TTC (vingt-et-un mille neuf cent quarante-trois euros et soixante et un centimes toutes taxes comprises)

Lot 03 : « Fourniture de granulats dioritiques » à l'entreprise CARRIERES DE THIVIERS pour un montant estimé à 65 520,00 € HT soit 78 361,92 € TTC (soixante-dix-huit mille trois cent soixante et un euros et quatre-vingt-douze centimes toutes taxes comprises)

Lot 04 : « Fourniture d'émulsion de bitume » à l'entreprise LIANTS DU SUD OUEST pour un montant estimé à 243 375,00 € HT soit 291 076,50 € TTC (deux cent quatre-vingt-onze mille soixante-seize euros et cinquante centimes toutes taxes comprises)

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CAGV pour l'exercice 2012, opération 07, fonction 822, article 2317.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE TRI ET TRANSPORT DES EMBALLAGES MENAGERS ISSUS
DE LA COLLECTE SELECTIVE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE la signature du marché n° 12DD02S0 pour le tri et transport des emballages ménagers issus de la collecte sélective de la CAGV avec la société DRIMM basée à MONTECH (82),

DIT que le montant total du marché sur quatre ans est estimé à la somme de 725 000,00 € HT soit 775 750,00 € TTC (sept cent soixante-quinze mille neuf cent soixante-quatre euros toutes taxes comprises),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CAGV pour l'exercice 2012, fonction 8122, article 611 et seront inscrits au Budget des années suivantes.

**FONCTIONNEMENT DE L'AIRE DES GENS DU VOYAGE DE VIREBEAU : DEMANDE DE PARTICIPATION
FINANCIERE AU CONSEIL GENERAL**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

SOLLICITE le Conseil Général de Lot-et-Garonne pour le financement du fonctionnement de l'aire de Virebeau à hauteur de 30 000 € au titre de l'exercice 2012,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondant au financement de cette opération ainsi que tout avenant destiné à prolonger le bénéfice de ce financement.

**SEDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE : AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE
PASSEE AVEC LA SOGAP**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la SOGAP, l'avenant n° 2 relatif à la recherche du terrain destiné à la sédentarisation des gens du voyage.

**ADHESION A LA CONVENTION PIGMA DE PARTENARIAT POUR LA MISE A DISPOSITION
DE DONNEES NUMERIQUES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE l'adhésion de la CAGV à la convention de partenariat pour la mise à disposition de données numériques proposée par le Groupement d'Intérêt Public « Aménagement du Territoire et Gestion des Risques » dans le cadre du projet PIGMA (Plate-forme de l'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine),

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention,

DIT que les crédits nécessaires au versement de la participation financière liée à cette convention seront prélevés sur les budgets 2012 et suivants de la CAGV.

**MISSION LOCALE DU PAYS VILLENEUVOIS : PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA PERENNISATION
DU PROJET « MEDIATION LOGEMENT »**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de donner une suite favorable à la demande présentée par la Mission Locale du Pays Villeneuvois,

APPROUVE la participation financière de la CAGV au projet « Médiation Logement » présenté dans l'exposé qui précède,

DECIDE de fixer le montant de cette participation à la somme de 7 000 € pour l'édition 2012 conformément au plan de financement suivant :

<u>PRODUITS</u>		<u>CHARGES</u>	
Etat-DDCSPP	8 333 €	Frais de Personnel	36 796 €
Conseil Général	12 667 €	<i>dont salaires bruts :</i>	<i>24 337 €</i>
CAF	5 000 €	<i>dont charges sociales :</i>	<i>12 459 €</i>
CAGV	7 000 €		
Fonds propres Mission Locale	5 796 €	Frais de déplacement	2 000 €
Total Produits	38 796 €	Total Charges	38 796 €

DIT que cette somme sera intégrée à l'enveloppe annuelle attribuée à la Mission locale du Pays Villeneuvois,

DIT que la participation relative à l'exercice 2012 sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget de la CAGV au chapitre 65 article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING LOT ET BASTIDES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de valider et d'adopter le règlement intérieur du camping communautaire Lot & Bastides

**AMENAGEMENT DU SIEGE DE L'OTGV : APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT
ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le plan de financement de l'aménagement du siège de l'OTGV qui s'établit de la façon suivante :

<u>Dépenses</u> :	560 846 €
<u>Recettes</u> :	560 846 €
<i>réparties entre</i>	
<i>Conseil Général</i>	50 000 €
<i>Conseil Régional</i>	50 000 €
<i>FEADER</i>	100 000 €
<i>CAGV</i>	360 846 €

SOLLICITE les subventions inscrites à ce plan de financement et plus spécifiquement le fonds FEADER qui n'a pas encore été attribué,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2012.

ESPACE EMPLOI DU GRAND VILLENEUVOIS : ACQUISITION FONCIERE A LA SNCF

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE l'acquisition, dans le cadre de l'aménagement de l'Espace Emploi du Villeneuveois, d'un terrain d'une surface de 78 m², cadastré EN 409, pour un montant total de 1 100 € hors frais et taxes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes liés à l'acquisition du terrain cadastré EN 409,

DIT que les dépenses nécessaires à ces acquisitions seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2012 de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuveois.

**JOURNEE CREATION-REPRISE-TRANSMISSION D'ENTREPRISES : APPROBATION DU PROJET
ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la mise en place de la première opération « Osons l'entreprise » en faveur de la création, reprise et transmission d'entreprises,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération tel que présenté ci-dessous :

<u>Coût d'objectif en € H.T. :</u>	6 000
<i>Travaux, honoraires, divers,...</i>	

Ressources :

Région Aquitaine	1 000
Conseil Général de Lot-et-Garonne	2 000
Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois	3 000
Total	6 000

SOLLICITE les subventions inscrites à ce plan de financement,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2012.

APPROBATION DU PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le Pacte Territorial pour l'Insertion mis en place par le Conseil Général de Lot-et-Garonne,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ce Pacte Territorial pour l'Insertion ainsi que tous actes nécessaires à la réalisation de cette démarche.

ESPACE EMPLOI DU GRAND VILLENEUVOIS : ACQUISITION FONCIERE A RESEAU FERRE DE FRANCE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition à Réseau Ferré de France, dans le cadre de l'aménagement de l'Espace Emploi du Grand Villeneuvois, d'un terrain d'une surface de 450 m², cadastré EN 354a, pour un montant total de 13 500 € hors frais et taxes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes liés à l'acquisition du terrain cadastré EN 354a,

DIT que les dépenses nécessaires à ces acquisitions seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2012 de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

MOTION POUR L'ABROGATION DE L'ARRETE SUR L'EXPLORATION DU GAZ DE SCHISTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 55 voix POUR et 1 voix CONTRE,

APPROUVE les termes de la motion suivante :

*« Considérant les risques environnementaux importants, notamment pour l'eau en raison des produits chimiques utilisés pour la fracturation ainsi que l'augmentation des GES (gaz à effet de serre) qui ont conduit à l'abrogation des permis de Nant, de Villeneuve-de-Berg et de Montélimar en octobre 2011;
Considérant que des conséquences environnementales de cette exploitation ont eu des effets dévastateurs aux États-Unis et au Québec;*

Considérant que ces travaux soulèvent une inquiétude légitime chez les citoyens et les citoyennes ainsi que chez les élus locaux qui n'ont pas les pouvoirs d'arrêter ces travaux ou n'ont pas les ressources pour gérer les conséquences de tels travaux;
Considérant la législation française qui a inscrit le principe de précaution dans son bloc de constitutionnalité;
Considérant la loi du 13/07/2011 interdisant le recours à la fracturation hydraulique;
Considérant le manque d'information et de concertation en matière de recherche d'hydrocarbures;
Considérant l'opacité entourant les techniques d'exploration;
Considérant qu'il est fondamental de décider collectivement de l'exploitation de nos ressources et que l'importance de cet enjeu nécessite une large consultation publique visant entre autres à décider de notre avenir énergétique;
Les élus communautaires du Grand Villeneuvois, demandent que le Gouvernement rejette les différentes demandes de permis autorisant l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste, en particulier le permis Beaumont de Lomagne qui concerne notre territoire et annule ceux qui ont été accordés.»

Affiché le 3 juillet 2012

**Le Président
Patrick CASSANY**